

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

RAVALENE CR C xx41

Date de révision: 14.05.2019

Code du produit: CRCxx41

Page 1 de 5

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

RAVALENE CR C xx41

Autres désignations commerciales

x = 0 - 9 (MFI range / film quality)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

La fabrication d'articles et pièces en plastique y compris le compoundage et la conversion. Récyclage possible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Ravago Distribution Center NV

Rue: Moerenstraat 85 A

Lieu: B 2370 Arendonk

Téléphone: +32 (0) 14672511

Téléfax: +32 (0) 14672012

e-mail: sdsinfo@ravago.com

Internet: www.ravago.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +32(0)14672511

Seulement heures de bureau (8h - 17 h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Le mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage**2.3. Autres dangers**

Les risques de ce produit sont principalement associés à son traitement.

Voir section 11 pour l'information plus détaillée sur les effets de santé et les symptômes

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

polymère thermoplastique (qualité industrielle, produit recyclé) (LLDPE)

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

Assurer une aération suffisante.

Après inhalation

Assurer une aération suffisante.

En cas d'inhalation de produits de décomposition, transporter la victime à l'air frais et l'allonger au calme.

Consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Le produit en fusion peut provoquer de graves brûlures.

Ne pas retirer les croûtes du produit qui se sont formées sur la peau par des gestes brusques ou à l'aide de solvants.

Après un contact avec le produit en fusion, rafraîchir rapidement les parties de la peau concernées avec de l'eau.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

RAVALENE CR C xx41

Date de révision: 14.05.2019

Code du produit: CRCxx41

Page 2 de 5

Consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion

Ne pas pratiquer de respiration bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Utiliser un soufflet d'insufflation ou un appareil d'assistance respiratoire.

NE PAS faire vomir.

Consulter un médecin.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Les brûlures causées par le produit fondu nécessitent un traitement clinique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**Eau. Mousse. Dioxyde de carbone (CO₂). Poudre d'extinction. Sable.**Moyens d'extinction inappropriés**

-

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone hydrocarbures.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Vêtement de protection.

Information supplémentaire

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. (Granulé)

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Ne pas jeter les résidus à l'égout.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Assurer une aération suffisante.

Prévoir une mise à terre des récipients, appareillages, pompes et dispositifs d'aspiration.

Préventions des incendies et explosion

Éviter les sources d'ignition: chaleur, des étincelles, le feu ouvert..

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver dans un endroit frais. Assurer une aération suffisante.

Indications concernant le stockage en commun

température de stockage: < 40 °C dure indéfiniment.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

RAVALENE CR C xx41

Date de révision: 14.05.2019

Code du produit: CRCxx41

Page 3 de 5

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Conseils supplémentaires**

Pour certains additifs utilisés dans ce produit, des directives d'exposition existent. Les additifs sont incorporés dans le produit et il n'y a pas d'exposition prévu dans des conditions de traitement normales.

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**5mg/m³**Mesures d'hygiène**

Assurer une aération suffisante.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas respirer les poussières.

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Porter des gants appropriés.

Protection de la peau

Porter uniquement des vêtements de protection de bonne taille, confortables et propres.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: En cas de dégagement de poussière. (demi-masque filtrant (DIN EN 149).)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	solide (Granulé)
Couleur:	naturel
Odeur:	inodore

Testé selon la méthode**Modification d'état**

Point de fusion: 120 - 130 °C

Point d'éclair: non applicable

Dangers d'explosion

En cas de dégagement de poussière. -> Sujet à un coup de poussière, Classe de coup de poussière: ST 1

Limite inférieure d'explosivité:

Limite supérieure d'explosivité:

Température d'inflammation: ASTM D 1929

Propriétés comburantes

non applicable

Densité: 0,90 - 0,95 g/cm³

Hydrosolubilité: insoluble

9.2. Autres informations

point de décomposition	> 350 °C
Masse volumique apparente:	600 - 1000 kg/m ³

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

RAVALENE CR C xx41

Date de révision: 14.05.2019

Code du produit: CRCxx41

Page 4 de 5

10.4. Conditions à éviter

Températures en plus de la décomposition thermique

10.5. Matières incompatibles

Aucun connu.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone hydrocarbures.

Information supplémentaire

Pas de risques spéciaux à signaler.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Pour certains additifs utilisés dans ce produit, des directives d'exposition existent. Les additifs sont incorporés dans le produit et il n'y a pas d'exposition prévu dans des conditions de traitement normales.

Information supplémentaire

Selon nos expériences et les infos à disposition, ce produit n'a pas d'effet nuisible à la santé humaine si utilisé conformément aux spécifications décrites. Contactez le producteur si la matière sera utilisée pour des applications spéciales, notamment dans le domaine alimentaire, hygiénique, médical ou chirurgical.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Insoluble dans: Eau.

La consistance du produit et sa faible hydrosolubilité rendent une biodisponibilité peu probable.

12.2. Persistance et dégradabilité

Selon nos connaissances actuelles, ce produit est inerte et non dégradable.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Recyclage des matières possible. Consulter le fabricant ou le fournisseur pour des informations relatives à la récupération ou au recyclage.

Élimination des déchets sur le territoire national, sinon se conformer aux directives CE. Éliminer en observant les réglementations administratives.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

RAVALENE CR C xx41

Date de révision: 14.05.2019

Code du produit: CRCxx41

Page 5 de 5

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

aucune/aucun

Transport maritime (IMDG)**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

aucune/aucun

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

aucune/aucun

14.5. Dangers pour l'environnementDANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Prescriptions nationales**

Classe de contamination de l'eau (D): - - sans danger pour l'eau

RUBRIQUE 16: Autres informations**Information supplémentaire**

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

ette fiche de sécurité complète les notices techniques d'utilisation, mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date d'établissement de la fiche. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. De plus, l'utilisateur prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît. L'objectif des réglementations obligatoires mentionnées est d'aider l'utilisateur à remplir ses obligations vis-à-vis les produits dangereux. Cette information n'est pas exhaustive. Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. C'est de sa seule responsabilité. En plus, cette fiche de sécurité a été créée sur la base des requêtes légales décrites par EC 1907/2006, suivant les informations disponibles à partir du 1er Juin 2007 (date de l'entrée en vigueur). L'information qui n'est pas encore remplie dépend des nouvelles qu'on reçoit de nos fournisseurs selon le programme prévu par EC 1907/2006 et dépend uniquement de l'enregistrement des substances concernées.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)